

BIJOUX FIX
Vérifier la marque «Fix»
en toutes lettres sur chaque bijou

Les Grèves

LES INSCRITS MARITIMES
de MARBEILLE CONTINUENT à HOMER
Masseille, 2 mai. — Les inscrits maritimes

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS continue à se dégrader dans le plus grand calme et les abords

LA GRÈVE PEUT ÊTRE aujourd'hui considérée comme virtuellement terminée.

La préférence est accordée aux ouvriers de nationalité française et chargés de famille.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Nous apprenons le succès remporté par notre compatriote M. Gaston Bourgeois, aux examens des contributions indirectes.

M. Bourgeois est le fils de M. Bourgeois, gendarme retraité, apparu au Tribunal de Commerce.

Deux candidats roubaixiens sur neuf, ont été reçus à ces examens.

L'ORAIRE DES TRAINS. — Nous publions, plus loin, un tableau donnant l'horaire des trains, pour le service d'été, sur les lignes des chemins de fer du Nord, qui intéressent plus particulièrement nos lecteurs.

LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILE DE LA GRAND-PLACE ET DE LA GRAND-RUE. — Des enquêtes sont ouvertes respectivement par MM. Grimaldi et Delteil, commissaires de police, sur les deux accidents d'automobile que nous avons signalés dès lundi matin et qui s'étaient produits la nuit précédente Grand-Place et Grand-Rue. Les trois blessés ont renouvelé les déclarations qu'ils ont faites, mais n'ont pu donner la moindre indication précise sur le signalement de l'automobile tantôt, qui demeure inconnue.

Mlle Eugénie Vanovermeren, a dû être interrogée sur son domicile, rue et impasse des Arts, 3; elle l'entend du coude elle porte de multiples contusions sur tout le côté gauche; une incapacité de travail de trois semaines lui a été prescrite, par M. le docteur Lepoutre, qui a également fourni à M. Grimaldi un certificat médical pour les deux autres blessés. M. Merville, domicilié rue Watt, 21, a craché du sang lundi matin, cette expectoration fait craindre des lésions internes, en sorte que le médecin a fait des réserves en ce qui concerne, tout en lui prescrivant un repos absolu pendant quelques jours. Le troisième blessé, M. Pierre Cool, rue des Vélocipèdes, 8, souffre beaucoup de l'hydrarthrose du genou droit; il porte aussi de nombreuses contusions; six semaines de repos seront peut-être nécessaires pour amener sa guérison complète.

EXPLOITS DE DEBARDEURS IYRES. — Trois ouvriers débardeurs, occupés à la manœuvre de MM. Juvillat, frères, rue Comte, se présentant lundi matin, au travail en complet état d'ivresse. C'étaient Arthur Allard, 28 ans, domicilié rue du Caire, 18; Jean-Baptiste Loman, 32 ans, rue d'Alger, cour Vanacker, 1; et Pierre Dewaele, 27 ans, rue Saint-Laurent, cour St-François, 1.

Dans l'impossibilité où ils se trouvaient de travailler, ces individus se mirent à jurer et à se battre pendant quelques heures durant; si bien que, de guerre lasse, le patron donna ordre de les congédier. M. Juvillat fut alors objet de menaces, et les débardeurs ayant promis qu'ils feraient arrêter le travail, ou eut recours à la police. Quand les agents arrivèrent à l'usine, depuis une demi-heure déjà, plusieurs ouvriers par crainte de brutalités avaient été contraints d'abandonner leur travail et de se réfugier chez eux.

Les débardeurs prirent la fuite, mais pour revenir vers 1 heure 1/2 de l'après-midi, avec les mêmes intentions hostiles. N'étant point parvenus à arrêter le travail, ils soulevèrent grossièrement une vingtaine de sacs de farine, occasionnant ainsi un préjudice de plusieurs centaines de francs. Un surveillant qui leur adressait des observations fut roué de coups, et un contremaître accouru au secours du premier, fut frappé par Allard et Leman avec une brutalité telle qu'il porte des plaies contuses ou contusions à la joue gauche et à la région orbitale droite. On croit que ces coups ont été portés avec un instrument contondant. D'autres ouvriers ont été également brutalisés.

Requis une seconde fois, un groupe d'agents sont venus mettre en état d'arrestation les trois agresseurs, qui furent écroués au dépôt du 8<sup>e</sup> arrondissement, sur l'ordre de M. Grimaldi, commissaire. Ils seront déférés aujourd'hui à la maison d'arrêt sous l'inculpation de coups et blessures, dommages à la propriété d'autrui, entraves à la liberté du travail et ivresse.

Machines parlantes ODEON à disques artistiques, incomp., tiennent 1<sup>er</sup> place. Imm. assort. de disq. des grands artistes. M. SCREPEL, 183, Grande Rue, R. Tél. 21.12.

UNE VIEILLE AFFAIRE DE FRAUDE. — En vertu d'un extrait de jugement du 24 février 1909, les agents de M. Rancoclet et Delgout, ont arrêté hier soir, rue des Longues-Haies, un journaliste, Henri Baert, 22 ans, demeurant dite rue 132, et qui est réclamé par le Parquet de Lille à trois mois de prison pour fraude. Cet individu sera transféré mardi après-midi à Lille.

Son amie, Clara Lampe, 20 ans, colporteuse, a failli succomber à la suite d'un coup de poignard. Elle était entrée, avec leur prisonnier, au poste du 3<sup>e</sup> arrondissement, que cette personne les suivit proférant à leur adresse de grossières injures. Arrêtée, elle opposa une telle résistance, que les deux agents ne parvinrent à la maîtriser et à l'écrouer qu'avec l'aide de leurs collègues Hespel et Pottier.

La malheureuse, qui est morte d'un tout petit enfant, a été, pour ce motif, laissée en liberté provisoire; un procès-verbal pour outrages et rébellion lui a été dressé par M. Pagès, commissaire.

WOOD MILNE, talons tournants caoutchouc, les plus durables. Exiger le nom sur chaque talon. 4303

VOL DE LAINES UN NON-LIEU. — M. Delalé, juge d'instruction, vient de signer une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Aldouy, 27 ans, marchand de déchets, 6, rue Plutarque, chez qui des malfaiteurs avaient déposé des marchandises volées au peignage Holden, à Croix.

Les explications de M. Copman, qui avait toujours protesté de son innocence et déclaré

que tout le monde, la nuit, peut entrer dans ses magasins, ont été admises par le juge d'instruction.

UNE ROULOTTE EN PANNE. — Une roulotte de forain, en passant avenue Le Notre, en face du bureau d'octroi, est tombée dans un trou par suite d'un affaissement de terrain occasionné par des travaux qui sont exécutés en cet endroit. La voiture a été fortement endommagée.

NOUS RAPPELONS que les annonces à paraître le lendemain doivent nous être remises chaque jour avant 4 heures 45. Après cette heure nous serions obligés de les refuser.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — L'agent Wième, du 5<sup>e</sup> arrondissement, a arrêté dimanche vers onze heures du soir, à l'angle des rues des Longues-Haies et Desbordes, un journaliste, Louis Béghin, 30 ans, originaire de Tournai et domicilié à Herseaux. Cet individu est expulsé depuis dix ans.

LINGE DE TABLE. — Nappes et Serviettes de tous styles, Blanches et teintes, Chemises de table, Nappes, Mitoux et Soufflets de table, Dessous de plateaux, Fonds d'assiette, etc. etc. etc. Blanche, Robleux-Hottiaux, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une tisserande de MM. les Fils d'Alfred Motte, fabricante, Mlle Zoé Nys, 25 ans, rue de l'Industrie, à Wattrelos, s'est fait le pouce en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Harriet. Dans l'atelier de construction de MM. Meyer et Bouillon, un tourneur, M. Joseph Vandevicher, 23 ans, rue du Tilleul, 403, s'est fait le doigt droit en tournant une tige de fer. Quinze jours de repos. Docteur Delatre. — Un scieur de M. Alphonse Gautier, fabricant de navettes, M. Georges Vertrayse, 8 ans, demeurant à Herseaux, s'est fait une plaie contuse à l'index gauche. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — Un homme de peine de MM. E. Vandeurx et fils, négociants en produits chimiques, M. Henri Vanacker, 20 ans, rue de la République, s'est fait entorse au pied droit en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Masure.

LES PETITES ANNONCES D'OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI, immeubles à vendre, occasions, cycles et autos, chiens et chevaux, etc., etc., qui nous sont remises avant 11 heures pour l'édition du matin, paraissent d'abord et gratuitement, dans l'édition du soir. 8275

ENTREPRISE GENERALE DE MOBILIER. — Reproduction d'anciens et styles modernes. PAUL FAOQ-HILBT, 10, r. Bayala, 10, LILLE. Adresser, rue Fénelon, 6, t. 10, 12.

TOURGOING. — La Journée du mardi 3 mai: Tribunal de commerce, audience à neuf heures et demie. Bibliothèque communale de N.-A. de midi et demi. Bibliothèque de l'École des N.-A. de deux à quatre heures.

AVIS IMPORTANT pour le commerce. L'article 28 de la loi des Finances du 8 avril courant, apporte aux bases de perception de la taxe de statistique les modifications suivantes: A partir du 1<sup>er</sup> mai 1910, le taux du droit est de 15 centimes pour chaque unité de perception désignée à l'article 3 de la loi du 22 janvier 1872.

Toutefois, certaines marchandises, qui seront déterminées par décret, n'acquitteront la taxe qu'au mètre cube, lorsqu'elles seront en vrac et à la tonne ou par groupe de 10 colis lorsqu'elles seront emballées. En conséquence de ces dispositions, les taxes continueront à être faites suivant les règles en vigueur et par unités de perception admises précédemment pour ce qui concerne les marchandises et animaux à l'importation, exportation, admission temporaire et mise en entrepôt; mais au taux de 15 centimes.

En outre, les opérations de transit, l'application du droit sur la base de 10 centimes, reste subordonnée à la condition qu'il s'agisse d'expéditions faites de l'étranger à l'étranger avec simple emprunt du territoire français d'un point à un autre des frontières terrestres ou maritimes.

Les animaux transbordés dans un port français à destination de l'étranger bénéficieront également du droit réduit de 10 centimes.

QUATRE ARRESTATIONS pour fraude AU TOUQUET. — Les préposés des douanes Néri et Deswaerte, de service au lieu dit le « Jardin Pascal », au Touquet, ont arrêté Francis Charles, 20 ans, rue de Fort, 145, à Roubaix, qui était porteur d'une cointure contenant trente-trois kilos de café vert valant quatre-vingt-dix-neuf francs.

En outre, ont été arrêtés le jeune Léon et le sous-brigadier Rogier, deux autres de ce quartier du Touquet, rangés Vergotte, à deux contrebandidiers, qui prirent la fuite en abandonnant leur charge. L'un des deux fugitifs put être rejoint et mis en état d'arrestation. C'est un sieur Henri Tanghe, 17 ans, né à Tourcoing, sans domicile fixe.

Les autres, M. Léon, 17 ans, Lepart et Bogart ont retrouvé les charges abandonnées qui contenaient soixante-cinq kilos de café vert, valant deux cent-vingt-huit francs.

EN CARRÉ. — Par le train de 8 heures 45, arrivèrent en gare de Tourcoing, de Belgique, de nombreux ouvriers agricoles, porteurs de besaces contenant des vêtements, des victuailles et le traditionnel pot de beurre.

L'un de ces ouvriers réussit à se soustraire à la visite douanière, mais il fut rejoint par le douanier Emirgand qui, constatant que sa besace contenait des vêtements conventionnels de visite, le conduisit devant M. François, vérificateur de service.

Une visite amena la découverte de deux kilos cent grammes de tabac découpé; deux kilos de tabac à mâcher; deux cent grammes de tabac en poudre et dix-sept cigares, le tout évalué soixante-trois francs soixante-quinze.

L'ouvrier agricole, Philémon Brackman, 41 ans, domicilié à Borsbeke (Belgique), fut mis en état d'arrestation.

A l'arrivée du train de 10 heures 27, venant également de Mouscron, le douanier vint à la gare, remarqua que deux voyageurs se dissimulaient dans les armoires du quai. Il se mit en observation et les surveilla.

Alors que tous les voyageurs avaient pénétré dans la salle de visite, les deux hommes sortirent de la salle de visite, passèrent sous les chaînes d'antivol d'un convoi vide, garé devant le bâtiment de la grande vitesse, vers la rue des Biches et se disposèrent à sortir de la grande vitesse.

M. Mannebec arriva l'un des fraudeurs, Marcel Vassent, 17 ans, scieur de bois, né à Paris, sans domicile fixe. On trouva sous ses vêtements, une ceinture renfermant onze kilos de café de la variété de M. Ernest Vramont, déclaré le pas connaître son camarade fugitif.

Ces quatre fraudeurs ont été déferés au parquet lundi après-midi.

LA MUTUELLE société de secours mutuels des employés de commerce, a tenu, dimanche, dans la salle des fêtes de l'Hospice, sa réunion générale trimestrielle, sous la présidence de M. Armand Binet, président.

Dans cette séance, il a été procédé à l'exposé de la situation financière du premier trimestre, à l'admission de six nouveaux membres participants et à l'élection d'un secrétaire-trésorier, en remplacement de M. Jules Lefebvre, démissionnaire. C'est M. Emile Duquenois qui a été désigné, à une très forte majorité, pour remplir la fonction.

UN INCENDIE AU PONT-DE-NEUVILLE. — Lundi soir, vers 7 heures 1/2, un incendie s'est déclaré chez M. Ernest Vramont, boucher, 637, rue de Gand, au Point de Neuville.

Le feu a pris naissance dans la chambre d'un pensionnaire, M. Louis Bouche, retraité. La literie fut brûlée.

Les dégâts, non assurés, sont évalués à environ 300 francs.

La cause du sinistre est inconnue. Les voisins ont éteint le feu à l'aide de quelques seaux d'eau, avant l'arrivée des pompiers.

BAINS MUNICIPAUX. — La piscine sera fermée aujourd'hui, mardi 3 courant. Les autres services de l'établissement fonctionneront aux heures habituelles.

MALADIE DE LA PRIMIERE et de l'ESTOMAC. — UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré lundi matin, vers onze heures et demie, à l'estaminet de l'Océan, tenu par M. Modeste Coureur, rue de la Blanche-Porte.

Le feu avait pris naissance dans une cage d'escalier qui s'enflamma. Les pompiers prévenus se rendirent sur les lieux et furent rapidement maîtres du sinistre.

Les dégâts sont évalués à environ trois cents francs. M. Broux, commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement, a ouvert une enquête. D'après celle-ci le commencement d'incendie eut dû à un vice de construction d'une cheminée longeant la cage de l'escalier.

6 PORTRAITS SOIGNES, 2 francs. Rue de Valenciennes, 106.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de MM. Jules Loman et fils, au Bois, 54, un ouvrier, M. Louis Sietings, 62 ans, demeurant à Mouscron, en descendant le bûche de bois s'est fait une plaie contuse à la jambe gauche. Quinze jours de repos; docteur Vanneville.

UN EMPLOYÉ de la même maison, M. Raymond Delbecq, 16 ans, rue du Bois, 54, en tombant d'une pile de balles de laine s'est fait une contusion avec hydrarthrose du genou gauche. Dix jours de repos; docteur Vanneville.

Un domestique, M. Henri Lemahieu, 24 ans, rue du Congo, en entrant un camion dans la cour du peignage a fait une chute. Il s'est fait une contusion à la face externe de la cuisse droite. Dix jours de repos; docteur Aerts.

Aux Etablissements Français de Mouscron, chiens et chats, une soucoupe, Mme Bernier Perrier, 34 ans, rue Larocheffoucault, en passant une meche de laine a eu l'annulaire gauche écrasé entre deux organes de son métier. Dix jours de repos; docteur Desbroux.

A la filature de M. Christy fils, rue de Renaix, un fleur, M. François Hauwaert, 34 ans, rue de la Croix-Blanche, en montant sur un métier pour réparer une machine a mis le pied droit sur plusieurs broches. M. le docteur Huriez a relevé des plaies septiques qui nécessiteront un repos de dix jours.

LES PETITES ANNONCES D'OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI, immeubles à vendre, occasions, cycles et autos, chiens et chevaux, etc., etc., qui nous sont remises avant 11 heures pour l'édition du matin, paraissent d'abord et gratuitement, dans l'édition du soir. 8276

UN VOL sacrilège à l'église de Linselles. Il y a environ quinze jours, nous avons annoncé que des cambrioleurs s'étaient introduits dans l'église, avaient brisé les troncs et enlevé le contenu. Un vol de même nature eut encore été commis dans des circonstances identiques.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.

ARRRESTATION D'UNE SERVANTE INDELICATE A LA MADELEINE. — Profitant d'un moment d'inattention de Mme Dewaere, mère de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, rue de Lille, une jeune servante put alors être établie par des papiers renfermés dans une poche de son veston. C'est un sieur Marceau Daman, ayant été employé chez M. Huglo, constructeur, rue Vergniaul, 18.

Après les constatations médico-légales, opérées par MM. Marmonel, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, et le docteur Ladrière, le corps fut transféré à la morgue.